

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CORCELLES LES ARTS
SEANCE DU 2 MAI 2019

CONVOCATION : 11/04/2019

AFFICHAGE : 11/04/2019

Conseillers en exercice : 10

Présents : 07

L'an Deux Mil Dix-Neuf, le deux mai à 19 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GHISLAIN Christian, Maire

Secrétaire de Séance : Mr FIIHMAN A

Etaient présents : MRS GHISLAIN C. SEGUIN JM. DUBREUIL JF. BOUARD A. CHOLET P. FIIHMAN A. Melle REVIRON J.

Excusées : MMES ROUMIER A. BESSIERE S. Mr DUBUISSON T.

1/ COMPTEUR LINKY

Le Maire,

- **RAPPELLE** l'arrêté municipal du 26 mars 2019 relatif aux compteurs LINKY, **RAPPELLE** que ce dernier va être retiré suite au courrier émanant de Mr le Sous-Préfet de BEAUNE.
- **PRECISE** qu'une délibération peut être prise et que celle-ci produirait les effets que le conseil municipal souhaitait soit qu'un courrier va être fait à ENEDIS afin que les administrés puissent exercer leur choix dans le cadre de l'installation des compteurs LINKY et surtout qu'ils puissent bénéficier d'une information complète relative à ce matériel.
- Le Conseil Municipal, après délibérations,
- **ACCEPTE** qu'un courrier soit rédigé à ENEDIS et **MANDATE** son maire en exercice pour la signature de celui-ci et pour toutes pièces relatives à cette affaire.

2/ RENOUELEMENT CONTRATS CDD – ATSEM et AGENT D'ENTRETIEN :

Le Maire,

- **RAPPELLE** les contrats CDD de Mr Davy PONELLE l'un en tant qu' ATSEM et l'autre en tant qu'agent d'entretien. Le contrat d'ATSEM étant à renouveler à compter du 1^{er} septembre 2019 et le contrat agent d'entretien étant à renouveler au 1^{er} Juin 2019.
 - o Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 - o **ACCEPTE** le renouvellement de ces contrats
 - o **MANDATE** son maire en exercice pour la signature de toutes pièces relatives à ces affaires.

3/ RENOUELEMENT CONTRAT ANIMATRICE GARDERIE :

Le Maire,

- **RAPPELLE** au Conseil Municipal que Mme Delphine DUBREUIL a été embauchée par CDD le 1^{er} septembre 2012 sans interruption jusqu'à la date actuelle.
- **PRECISE** que comme elle a dépassé désormais les 6 ans de service et que comme dans ce cas les services accomplis à temps non complet sont assimilés à des services à temps

complet, il convient de lui conclure désormais un contrat en CDI.

Le Conseil Municipal, après délibérations, et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le passage d'un contrat CDD à CDI à partir du 1^{er} septembre 2019 (date anniversaire de son contrat).
- **MANDATE** son maire en exercice pour la signature de toutes pièces relatives à cette affaire.

4/ REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE :

Le Conseil Municipal,

- o **PREND CONNAISSANCE** des termes du règlement intérieur du cimetière de **CORCELLES LES ARTS**,
- o **ACCEPTE** les termes de celui-ci à l'unanimité
- o **MANDATE** son maire en exercice pour la signature de toutes pièces relatives à cette affaire.

5/ QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal,

- **ENTEND** le coût total des prestations de la Communauté d'Agglomération **BEAUNE COTE ET SUD** dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme. Coût qui s'élève à la somme de 2 105.53 €.
- **PRECISE** que comme les années précédentes, un remboursement interviendra par la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'un versement d'un fonds de concours. Cette demande de versement sera effectuée dès que la commune disposera de factures d'investissement réglées sur 2019.

Le Conseil Municipal,

- **PREPARE** les futures élections européennes du 26 mai prochain et **NOMME** les bureaux pour la tenue des bureaux de vote.
- **ENTEND** que **Davy PONELLE** a repeint et restauré la salle dite de réunions et se rend sur place pour voir les réalisations.
- **TRAITE** les questions diverses.

